



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2026-03-12

Objet :

BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE REPIT DES AIDANTS M22 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Date de la convocation	25.02.2026	COMPETENCE : intérêt commun -tous services	
Délégués en exercice	434		
Présents	52	Nombre de votants	55
Procurations	3	Suffrages exprimés	55
Date de mise en ligne	16.03.2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le 12 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 031-200080042-20260312-2026029-BF

COMMUNE	NOM	PRENOM	P R E S E N T	S U P P L E E P A R	P R O C U R A T I O N A	NOM - PRENOM	I N T - C O M M U N	A L Z H E I M E R	A I D E T S O I N S
ASPET	SAGET	Muriel	X				X	X	
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				X	X	X
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				X	X	
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				X	X	X
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				X	X	
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN LORENZI	Geneviève	X				X	X	X
BOUDRAC	CLARENS	Gilles	X				X	X	X
CABANAC-CAZAUX	BRUZY	Valérie	X				X	X	
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	X				X	X	
CASTERA-VIGNOLES	POUZOL	Thierry	X				X	X	
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				X	X	
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				X	X	
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				X	X	X
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO Sylviane	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				X	X	
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				X	X	
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				X	X	X
LANDORTHE	NOGUES	Sylvie	X				X	X	X
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie	X				X	X	X
LE FRECHET	FIDANZA	André	X				X	X	
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	X				X	X	X
LIEUX	GRAMONT	Irene	X				X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine	X				X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline	X				X	X	X
LOUDET	FRAUSTI	Camille			X	BUZON Caroline	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				X	X	X
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole	X				X	X	
MONTMAURIN	LINEL	Christophe	X				X	X	
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth			X	VIGNEAUX Laure	X	X	
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				X	X	
PEYROUZET	LOUDIERE	Agnès	X				X	X	
PEYROUZET	PALMIER	Thierry	X				X	X	
POINTIS DE RIVIERE	BARRERE	Céline		X		MENDEZ Stéphanie	X	X	
POINTIS DE RIVIERE	WAGNER	Stéphane		X		MONTEGUT Nathalie	X	X	
SAINT-ANDRE	CASTETS	David		X		CHASSOT Annelise	X	X	
SAINT-ANDRE	BECHET	Marie	X				X	X	
SAINT FERREOL DE COMMINGES	CARSALADE	Daniel	X				X	X	
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	DULION	Helene	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette			X	DULION Hélène	X	X	X
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	X				X	X	
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel	X				X	X	X
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK OVA	Alain	X				X	X	X
SALHERM	de GAULEJAC	Michel	X				X	X	
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				X	X	
SAMOILLAN	DANGLA	Jean-Paul	X				X	X	
SAMOILLAN	MAURUC	Jean	X				X	X	
SARREMEZAN	FAGE	Aurélien	X				X	X	
SAVARTES	GILLY	Martine	X				X	X	X
SAVARTES	FAURE	Sylvette	X				X	X	X
SEDEILHAC	LARRIERE	Veronique	X				X	X	X
SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				X	X	
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine	X				X	X	X

BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE REPIT DES AIDANTS M22 - ERRD 2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Vice-Président, **Monsieur Denis SARRAQUIGNE**, présente l'affectation du résultat suivante sur le Budget «Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants».

COMPTE DE RESULTAT (Exploitation)

Dans le respect des modalités définies dans le CPOM et en application des articles R.314-234 et 235 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, l'affectation du résultat d'exploitation s'effectue en année N+1 sans reprise.

L'exercice 2025 fait apparaître un **résultat comptable excédentaire de 50 302.46 €**.

Il convient donc :

- **D'AFFECTER 50 302.46 € au compte 1108 « Report à nouveau excédentaire »**

En cas de non-respect des modalités d'affectation décidées en CPOM, les autorités de tutelles et tarificatrices, Agence Régionale de la Santé et Conseil Départemental, sont à même de s'opposer et prendre une décision modifiant cette affectation, en application des dispositions de l'article R314-230 du CASF.

FINANCEMENT (Investissement)

L'exercice 2025 présente :

- **une Capacité d'Autofinancement de 50 302.46 €**
- **un Apport au Fond de Roulement de 50 743.26 €**

Pour mémoire, dans un environnement comptable de norme EPRD/ERRD, la reprise de résultat d'Investissement n'étant plus appliquée, aucune affectation de résultat n'est à effectuer.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants pour l'exercice 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les documents afférents à cette délibération

- **POUR : 55**
- **CONTRE : /**
- **ABSTENTIONS : /**

ADOPTE

Fait et délibéré le 12/03/2026
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

